RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE À L'ÉMISSION

Introduction et avertissements

Virtune Crypto Altcoin Index ETP (Ticker: VIRALT) vise à suivre la performance de Virtune Crypto Altcoin Index (VIRALTI).

Nom du produit	Ticker	ISIN	Devise de négociation	Devise de règlement	Unités	Collatéral
Virtune Crypto Altcoin Index ETP	VIRALT	SE0023260716	SEK, EUR, PLN	SEK	Jusqu'à 29 000 000	Solana (SOL), Ripple (XRP), Cardano (ADA), Avalanche (AVAX), Chainlink (LINK), Litecoin (LTC), Uniswap (UNI)

L'émetteur et l'offreur des titres est Virtune AB (Publ) ("Virtune") (LEI: 636700EWO37NE7B7GW19, numéro d'enregistrement suédois: 559175-2067), une société anonyme enregistrée en Suède. Le prospectus de base a été approuvé par l'Autorité de surveillance financière suédoise (SFSA) le 2 avril 2026. L'approbation du prospectus de base par la SFSA ne doit pas être interprétée comme une approbation de ces titres.

Virtune AB (Publ)	Autorité suédoise de surveillance financière (SFSA)
Virtune AB, C/O RKO AB, Sibyllegatan 47, SE-11442, Stockholm, Suède product@virtune.com +46 70 073 45 64	Sveavägen 44, Stockholm, Suède finansinspektionen@fi.se +46 (0) 8 408 980 00

Avertissements:

(a) Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de base et aux termes et conditions finaux de ces titres.

(b) Toute décision d'investir dans les titres doit être fondée sur une évaluation du prospectus de base dans son ensemble par l'investisseur, ainsi qu'avec les termes finaux de ces titres.

(c) L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi

(d) Lorsqu'une réclamation concernant les informations contenues dans un prospectus est portée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, en vertu du droit national, être tenu de supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

(e) La responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont soumis ce résumé spécifique à l'émetteur, y compris toute traduction de celuici, mais uniquement si le résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu'il est lu en conjonction avec les autres parties du prospectus de base et les termes finaux pertinents, ou lorsqu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu en conjonction avec les autres parties du prospectus de base et de ces termes finaux, les informations clés pour aider les investisseurs à envisager d'investir dans ces titres.

(f) Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Informations clés sur l'émetteur

Qui est l'émetteur des titres?

Domicile et forme juridique, etc.

Virtune AB (Publ) est l'émetteur de ces titres. Virtune a été formée le 19 septembre 2018 et enregistrée sous le droit suédois le 15 octobre 2018 auprès de l'Office suédois des enregistrements des sociétés. L'émetteur était une société dormante jusqu'à ce que les opérations commencent en février 2022. L'émetteur est basé à Stockholm, en Suède. Les opérations de Virtune sont conduites conformément à la loi suédoise sur les sociétés (2005:551). Le code LEI de l'émetteur est 636700EWO37NE7B7GW19 et avec le numéro d'enregistrement suédois: 559175-2067 et a une adresse enregistrée auprès de Virtune AB, C/O RKO AB, Sibyllegatan 47, SE-114 42 Stockholm.

Activités principales

Le but de Virtune est d'offrir aux investisseurs des instruments financiers qui offrent une exposition au marché des cryptomonnaies. La Société peut émettre des instruments financiers qui ont des actifs sous-jacents sous la forme d'une seul actif crypto(ETP à actif unique), d'un panier de actifs crypto (ETP panier) ou d'un indice avec des actifs crypto comme composants d'indice, y compris des outils de gestion liés à la crypto (par exemple, le staking ou le prêt) pour des rendements accrus combinés avec des méthodes de gestion traditionnelles (par exemple, le rééquilibrage).

Grands actionnaires et contrôle

L'Émetteur est détenu directement et indirectement à 100 % par AlphaDot Ventures AB, Gert Nordin, Christopher Kock, Peter Arvidsson, Violet AI AB, Henry Mischa Forelius, Sutjagin Capital AB, Blademaster AB, Servisen Venture AB, Niki Mia Invest AB et 56 actionnaires en leur qualité d'investisseurs.

Principaux administrateurs

Le conseil d'administration de Virtune AB se compose du président Erik Fischbeck et des trois membres du conseil Christopher Kock, Laurent Kssis et Fredrik Djavidi.

Auditeurs

Le conseil d'administration a nommé les auditeurs statutaires suivants : Öhrlings PricewaterhouseCoopers AB, avec pour auditeur en charge Johan Engstam. Öhrlings PricewaterhouseCoopers AB et Johan Engstam ont pour adresse : Torsgatan 21, 113 97 Stockholm.

Quelle est l'information financière la plus importante concernant l'émetteur?

Après la fin de l'exercice financier clos le 31 décembre 2025, l'Émetteur a procédé à une émission d'actions en janvier 2026 en lien avec l'exercice de bons de souscription dans le cadre du programme TO1. À la fin de l'exercice financier 2025, l'Émetteur disposait d'un capital social de 530 590,920 SEK, qui a été augmenté en janvier 2026 de 29 121,53 SEK pour atteindre un capital social total de 559 712,45 SEK. Le capital social se composait de 6 376 960 actions à la fin de 2025 et, à la suite de l'exercice des bons en janvier 2026, s'élève à un total de 6 726 960 actions.

Le résultat financier pour le dernier exercice 2025 s'est élevé à 9 797 312 SEK, l'Émetteur étant dans une phase de croissance où l'accent reste mis sur l'expansion du portefeuille de produits, l'expansion géographique et l'atteinte d'une large base d'investisseurs, tant particuliers qu'institutionnels. L'Émetteur a atteint la rentabilité au quatrième trimestre 2025, mais continue de privilégier la croissance et l'expansion, ce qui peut signifier que l'Émetteur renoncera à une rentabilité future afin d'accélérer sa trajectoire de croissance.

Selon l'Émetteur, aucun changement significatif n'est intervenu dans les résultats financiers de Virtune durant la période allant de la fin de la dernière période financière pour laquelle des informations financières ont été publiées jusqu'à la date du présent Prospectus de Base.

Année	**2025**	**2024**
Principes comptables appliqués	**RFR2**	**RFR2**
Compte de résultat (en milliers de SEK)		
Résultat d'exploitation	10.804	-10.273

Année	**2025**	**2024**
Principes comptables appliqués	**RFR2**	**RFR2**
Bilan (en milliers de SEK)		
Dette financière nette	s.o.	s.o.
Ratio de liquidité générale	1,01	1,01
Ratio d'endettement	0,75	0,49
Couverture des intérêts	s.o.	s.o.

Année	**2025**	**2024**
Principes comptables appliqués	**RFR2**	**RFR2**
Flux de trésorerie (en milliers de SEK)		
Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles	13,976	-21.217
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	0	0
Flux de trésorerie nets des activités de financement	0	16.988

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur?

Virtune opère dans une industrie avec une volatilité de marché élevée

Les crypto-actifs sont une classe d'actifs volatile et ne sont adossés à aucune garantie physique, par exemple, qui assurerait leur valeur. Leur valeur n'est pas non plus soutenue par une dette à rembourser ou un revenu régulier et prévisible. De ce fait, l'évaluation des crypto-actifs diffère de celle, par exemple, d'une action. La volatilité du marché reflète le degré d'instabilité, ainsi que l'instabilité attendue, des crypto-actifs et donc des ETP.

Les revenus et la liquidité de l'Émetteur reposent sur les frais de gestion des ETP. En cas de changements importants du marché concernant les Crypto-actifs Sous-jacents, les conditions d'exploitation de l'activité de l'Émetteur et sa capacité financière peuvent rapidement évoluer et se détériorer. Si ces changements entraînent une baisse significative de la demande de crypto-actifs, ou si les Crypto-actifs Sous-jacents sont affectés par des erreurs techniques ou de codage et que leur valeur diminue de manière permanente, cela pourrait empêcher Virtune de poursuivre son plan d'affaires avec un résultat opérationnel positif, voire rendre impossible la poursuite de son activité.

Niveau de risque : élevé

L'émetteur opère dans une industrie soumise à une réglementation accrue

Virtune, en tant qu'Émetteur, opère dans un secteur soumis à une réglementation croissante, ce qui signifie notamment que l'Émetteur doit se conformer à la législation applicable, aux règlements et aux pratiques du marché. Le statut juridique des crypto-actifs varie considérablement d'un pays à l'autre, certaines juridictions ne disposant toujours pas de définitions précises quant à la nature de cette classe d'actifs. Certains pays ont également interdit certains crypto-actifs, voire l'ensemble des crypto-actifs.

En Europe, le règlement MiCa a commencé à être appliqué, ce qui devrait clarifier le cadre réglementaire relatif aux crypto-actifs et imposer des exigences accrues aux entreprises du secteur concernées par MiCa. Si l'Émetteur venait à ne pas se conformer aux règles et règlements en vigueur, cela pourrait entraîner des sanctions financières telles que des amendes, des pénalités et/ou des contraventions, mais également une publicité négative importante susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'Émetteur, son résultat opérationnel et sa situation financière.

De nouvelles lois, des décisions administratives ou des modifications de l'interprétation ou de l'application de la législation existante, des règlements ou des décisions des autorités publiques applicables à l'activité de l'Émetteur, aux ETP et/ou aux Crypto-actifs Sous-jacents peuvent également avoir un effet négatif sur l'activité de l'Émetteur ou sur un investissement dans les ETP.

Même si l'Émetteur se tient informé de la réglementation en vigueur afin d'adapter en continu son activité, ces ajustements peuvent engendrer des coûts significatifs que l'Émetteur n'est actuellement pas en mesure d'anticiper. Virtune dépend également du soutien de ses Fournisseurs Autorisés concernant les Crypto-actifs Sous-jacents. Si ces Fournisseurs Autorisés venaient à cesser de soutenir les Crypto-actifs Sous-jacents, Virtune pourrait se retrouver dans l'impossibilité d'émettre de nouveaux titres, ce qui pourrait affecter ses résultats financiers et sa solvabilité. Virtune est également exposée à un risque indirect dans la mesure où plusieurs de ses partenaires commerciaux opèrent dans des secteurs déjà soumis, ou susceptibles d'être soumis à l'avenir, à une réglementation étendue. Voir le facteur de risque « Virtune dépend de la coopération avec des parties externes pour mener ses activités » pour plus d'informations.

Niveau de risque : élevé

Virtune opère dans une industrie en croissance et concurrentielle

À la date du Prospectus de Base, il existe, selon l'Émetteur, une concurrence relativement élevée en Suède et en Europe. Bien que l'Émetteur ait démontré une forte croissance sur une période relativement courte, il existe aujourd'hui plusieurs acteurs majeurs ayant capté une part de marché plus importante concernant les ETP liés aux crypto-actifs à travers l'Europe. Le marché des cryptomonnaies est en constante évolution, avec la création continue de nouvelles entreprises cherchant à gagner des parts de marché dans cette industrie en pleine expansion.

Si les acteurs existants renforcent leur présence sur le marché de manière agressive, tout en voyant apparaître de nouveaux concurrents, cela pourrait entraîner une baisse des prix sur le marché. Une telle évolution pourrait empêcher Virtune, en tant qu'acteur plus récent, de maintenir sa rentabilité ou de proposer des produits suffisamment attractifs sur le marché.

Niveau de risque : élevé

Informations clés sur les titres

Caractéristiques principales des titres

Le Virtune Crypto Altcoin Index ETP (VIRALT) est un instrument de dette non porteur d'intérêt et sans échéance fixe. Chaque série de produits est liée à un indice ou à un actif sous-jacent spécifique sous forme de actifs crypto. L'ISIN du produit est SE0023260716 avec la SEK comme devise de règlement. Aucune série de ce produit n'a de date d'échéance planifiée ou de nombre maximum de titres. Des unités supplémentaires des produits peuvent être émises à tout moment. Les titres ont une option de vente annuelle et un mécanisme de création/rédemption continue pour les participants autorisés. Ces titres constituent des obligations de dette senior pour l'émetteur. Les investisseurs sont des créanciers avec des privilèges prioritaires sur les pools de crypto-actifs alloués par série. Les produits sont considérés comme des titres transférables selon MIFID II et n'ont pas de restrictions sur la transférabilité.

Où les titres seront-ils négociés?

Les produits sont négociés sur le Nasdaq Stockholm. D'autres bourses et/ou MTF peuvent être ajoutés de temps à autre sans que l'émetteur en ait connaissance ou consentement. Pour la liste la plus récente des lieux de négociation disponibles, voir www.virtune.com

Aucune garantie

Les produits ne constituent que des obligations de l'émetteur et ne sont pas garantis par, ou ne constituent pas une obligation de, toute autre entité.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux titres?

Les ETP manquent de protection du capital

Les ETP émis dans le cadre du présent Prospectus de Base ne fournissent aucune garantie en capital pour aucun montant devant être versé selon les conditions des ETP. Cela implique un risque pour les investisseurs dans les ETP, car tout ou partie du montant investi peut être perdu en raison du risque de marché lié à l'investissement dans les ETP. Lors du rachat par les investisseurs, le Montant de Rachat est calculé sur la base de la relation de droits par rapport à la Sûreté sous forme de Crypto-actifs et au cours de la valeur de référence de l'actif concerné au moment du rachat.

Si les ETP offrent une exposition longue (c'est-à-dire que les ETP concernés sont conçus pour bénéficier d'une hausse du prix de l'indice de référence, de l'Actif Sous-jacent ou de la Composante Sous-jacente à travers une exposition 1:1), et que le prix pertinent baisse au lieu d'augmenter, cela aurait un effet négatif significatif sur la valeur de marché de ces ETP, et les investisseurs subiraient des pertes. Inversement, si les ETP offrent une exposition courte (c'est-à-dire qu'ils sont conçus pour bénéficier d'une baisse du prix de l'indice de référence, de l'Actif Sous-jacent ou de la Composante Sous-jacente), et que le prix pertinent augmente, cela aurait également un effet négatif significatif sur la valeur de marché des ETP, et les investisseurs subiraient des pertes. Selon l'évolution de l'indice de référence, de l'Actif Sous-jacent ou des Composantes Sous-jacentes, les investisseurs peuvent subir une perte allant jusqu'à l'intégralité de leur investissement.

Niveau de risque : élevé

Le risque de survenance d'un événement extraordinaire

La condition 17 des termes et conditions généraux stipule qu'en cas de fraude, de vol, de cyberattaque, de changement de règles ou de tout autre événement similaire (chacun, un événement extraordinaire) affectant tout sous-jacent ou composant sous-jacent (y compris ceux utilisés comme collatéral), l'émetteur informera les investisseurs en vertu de la condition 16, et le montant de rachat des ETP concernés : ils seront réduits en conséquence, éventuellement jusqu'à la plus petite dénomination de la devise de règlement. Par conséquent, les investisseurs courent le risque qu'un événement extraordinaire se produise et potentiellement perdent tout ou partie de leur investissement. Le risque d'un événement extraordinaire est plus élevé pour ce type d'investissement par rapport à d'autres classes d'actifs, et il est difficile à atténuer. L'assurance contre un événement extraordinaire n'est actuellement pas pratique et très difficile à obtenir. Si le risque se produit, il aura un impact négatif sur la valeur des ETP et les rendements des ETP.

Niveau de risque : moyen

Risques de change

Les ETP seront négociés en EUR ou en SEK (ou, le cas échéant, dans une autre devise) et suivront ainsi la valeur des Crypto-actifs Sous-jacents dans ces devises. Les Crypto-actifs Sous-jacents seront quant à eux négociés en USD. Par conséquent, le taux de change en vigueur entre l'USD et la devise concernée sera un facteur supplémentaire influençant le prix des ETP, en plus de la valorisation actuelle des Crypto-actifs Sous-jacents.

En cas de fortes variations des taux de change, un investisseur peut perdre une partie de son investissement, même si les Crypto-actifs Sous-jacents n'ont pas baissé en valeur, voire ont augmenté en valeur.

Niveau de risque : moyen

Risques liés au marché secondaire

La tarification des ETP sur le marché secondaire repose sur des méthodes courantes et des mécanismes de marché, incluant les anticipations du marché des capitaux, des analystes ou des investisseurs concernant Virtune et sa solvabilité. Les Fournisseurs de Liquidité (Market Makers) ont la responsabilité principale de proposer des prix d'achat et de vente qui reflètent la valeur des Crypto-actifs Sous-jacents. En fonction de l'offre, de la demande et de la volatilité, le prix des ETP peut donc temporairement s'écarter de la tarification objective attendue en corrélation avec la valorisation du ou des Crypto-actifs Sous-jacents ou de l'Indice Sous-jacent.

Historiquement, les crypto-actifs ont connu une forte volatilité, ce qui influence l'offre et la demande. Il est donc probable que de telles situations se reproduisent à l'avenir, affectant le prix des ETP. Les investisseurs ayant besoin de liquidités pourraient également être contraints de vendre leurs ETP à un prix inférieur à celui de produits similaires sur le marché, en raison de la situation de l'offre et de la demande dans l'ETP concerné à un moment donné.

Virtune utilisera également, pour certains de ses ETP, des Indices comme actifs sous-jacents, lesquels sont soumis au Règlement européen sur les indices de référence (Benchmark Regulation). Le prix de ces ETP sera donc déterminé en fonction des Crypto-actifs Sous-jacents, dont les cours sont extraits des Indices. En cas d'erreur de réplication par rapport à l'Indice — c'est-à-dire si Virtune ne peut pas consulter correctement l'Indice et donc ne peut pas fixer correctement le prix de l'ETP ou effectuer un rééquilibrage adéquat des Crypto-actifs Sous-jacents basé sur l'Indice — cela pourrait temporairement avoir un impact négatif sur le cours de l'ETP.

Niveau de risque : moyen.

Risques liés aux ETP Panier et Indice

L'objectif des ETP de l'Émetteur liés à un Panier ou à un Indice est de créer une diversification et une exposition plus large à plusieurs crypto-actifs. Sur le marché des cryptomonnaies, il est courant que la volatilité augmente à mesure que la capitalisation boursière de l'actif concerné diminue.

Même si l'objectif d'un ETP basé sur un Indice ou un Panier est de créer une diversification et une répartition des risques, cela peut entraîner une volatilité plus élevée par rapport à un ETP sur un actif unique (Single Asset ETP). Il existe également un risque qu'un seul crypto-actif soit affecté par des événements négatifs entraînant une chute de prix, ce qui pourrait provoquer une évolution négative du prix de l'ETP basé sur l'Indice ou le Panier, même si les autres crypto-actifs connaissent une performance positive.

Un Indice vise à établir une méthodologie encadrée régissant la gestion des Crypto-actifs Sous-jacents, mais il n'existe aucune garantie que l'Émetteur parvienne à suivre parfaitement l'Indice en question, ce qui peut entraîner des écarts entre la performance de l'ETP et celle de l'Indice qu'il est censé suivre (appelé "tracking error"). Même si le but d'un indice est d'apporter de la fiabilité dans la tarification, rien ne garantit que le calcul de l'indice limitera les tendances de prix spéculatives ou manipulatrices des composants sous-jacents.

Si ce risque se matérialise, le slashing aura un impact négatif sur la valeur et la performance des ETP concernés. Si l'Indice offre une exposition avec effet de levier aux Crypto-actifs concernés, les effets des variations de prix, qu'elles soient négatives ou positives, seront amplifiés par rapport à un indice identique sans levier. Les investisseurs potentiels doivent noter qu'un tel effet de levier implique qu'une baisse de l'Indice entraînera un impact négatif accru sur le rendement des ETP à effet de levier.

Niveau de risque : moyen.

Informations clés sur l'offre de titres au public et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ce titre?

Ces titres sont offerts au public dans un certain nombre d'États membres de l'UE (au moment de la rédaction de ce document; Suède, Finlande, Norvège, Danemark, Islande, Allemagne, France, Pays-Bas, Belgique, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Croatie, Italie, Espagne, Portugal, Autriche, Luxembourg, Irlande, Malte, Hongrie, Roumanie, Grèce, Chypre, Estonie, Lituanie, Lettonie). L'offre de ces titres est valable en continu jusqu'à l'expiration du prospectus de base (2 avril 2027) (période d'offre) et des investisseurs supplémentaires peuvent entrer dans une série donnée à tout moment. Des tranches supplémentaires dans une série peuvent être émises à tout moment sous des conditions finales supplémentaires. Cependant, ces émissions supplémentaires ne sont pas dilutives et seront sécurisées par une quantité équivalente d'actifs crypto comme décrit plus en détail dans le prospectus.

Qui est l'offreur et/ou la personne demandant l'admission à la négociation?

L'émetteur a autorisé les participants autorisés à utiliser le prospectus de base dans le cadre des offres non exemptées de ces titres dans les pays énumérés ci-dessus pendant la période d'offre par, ou pour chaque, des intermédiaires financiers suivants (chacun, un offreur autorisé) :

L'émetteur est :
Virtune AB (Publ) C/O RKO AB, Sibyllegatan 47, SE-114 42 Stockholm Suède (LEI: 636700EWO37NE7B7GW19, numéro d'enregistrement suédois: 559175-2067), une société anonyme enregistrée en Suède.

Les offreurs autorisés sont :

Flow Traders B.V., Virtu Financial Ireland Limited, ou un autre participant autorisé comme indiqué dans les conditions finales et conditions applicables.

Flow Traders B.V., incorporée le 11 novembre 1991 sous les lois des Pays-Bas et située à Jacob Bontiusplaats 9, 1018LL Amsterdam, PaysBas, est une société à responsabilité limitée opérant sous les lois des Pays-Bas. Elle est enregistrée auprès de la Chambre de commerce néerlandaise sous le numéro d'enregistrement KvK 33223268. Flow Traders B.V. fait partie du groupe Flow Traders. Sa société mère ultime est Flow Traders N.V., qui est cotée sur Euronext Amsterdam. Flow Traders N.V. a son siège social à Jacob Bontiusplaats 9, 1018LL Amsterdam, Pays-Bas.

Virtu Financial Ireland Limited a été fondée le 11 juin 2009 et est située à Whitaker Court, Whitaker Square, troisième étage, Bloc C, Sir John Rogerson's Quay, Dublin, Irlande. Virtu Financial Ireland Limited est une société opérant sous le droit irlandais et enregistrée sous le numéro

471719.

et Offreur Autorisé spécifiquement listé comme Offreur Autorisé sur le site web de l'émetteur:
https://virtune.com/investor-relations/authorised-participant

Pourquoi ce prospectus est-il produit?

Le présent prospectus de base est établi dans le but d'offrir ces titres au public dans chacun des États membres de l'UE, en Islande et en Norvège. L'intégralité de la valeur des produits issus de l'émission de ces titres sera utilisée pour acquérir une quantité équivalente d'actifs sous-jacents pertinents pour cette série.

Utilisation estimée des produits

Non applicable

Indication de si l'offre est soumise à un accord de souscription

L'offre des titres n'est pas soumise à un accord de garantie de souscription.

Indication des conflits d'intérêts les plus importants associés à l'offre ou à l'admission à la négociation

Non applicable